

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'A.E.E. du 30.09.2021

OBJET: PREAVIS NO°03/2021-2026 BUDGET 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Conformément au règlement du conseil intercommunal de l'AEE, la Commission de Gestion (CoGest) a étudié le préavis no 3/2021-2026. La CoGest a examiné les postes du budget les uns après les autres, comparant ainsi les comptes 2020, le budget 2021 et le budget 2022 et a préparé leurs questions.. Le 21 septembre Mme Charlotte CONNELL et Mme Leah HALPREN ont rencontré les délégués responsables du Comité de Direction (CODIR), M. Didier ZUMBACH, Président et M. Boris MURY, membre, à Crassier. M. Xavier NICOLOVICI, membre de la CoGest, était excusé. La CoGest remercie les membres du CODIR de leur disponibilité et des explications données.

La CoGest constate que l'excédent de charges annoncé de L'AEE pour l'année 2022 et de CHF 8'022'763.-, soit une augmentation de CHF 144'845.- par rapport au budget 2021. La comparaison entre les comptes 2020 et le budget 2022 n'est que peu pertinente, en raison de l'impact du COVID sur les résultats de 2020.

But scolaire

L'excédent de charges annoncé de L'AEE pour l'année 2022 concernant le but scolaire et de CHF 5'945'045.-, soit une diminution de CHF 61'640.- par rapport au budget 2021.

Deux événements significatifs et compensatoires permettent au budget de rester relativement stable. Le premier est lié à une étude de transport demandée par le CoDir pour assurer l'optimisation du service des bus. Les résultats de cette étude ont conduit à une diminution des coûts globaux de transport dans le chapitre 5003 du budget d'environ CHF 150'000.-.

La seconde est une augmentation des dépenses de loyer principalement dans le chapitre 52 Enseignement secondaire pour environ CHF 94'000.-. En effet, comme le loyer facturé par l'AIAB à l'AEE comprend l'entretien planifié des bâtiments, ce montant a augmenté car les bâtiments ne sont plus garantis par les constructeurs.

But Réseau Asse et Boiron

L'excédent de chargea annoncé de L'AEE pour l'année 2022 concernant le but réseau Asse et Boiron est de CHF 2'077'718.-, soit une augmentation de CHF 206'485.- par rapport au budget 2021.

Afin d'établir le budget, le CoDir a utilisé les indicateurs suivants :

- Le nombre d'employés en équivalent temps plein est similaire entre la rentrée 2020 et 2021 et les projections pour la rentrée 2022

- Les taux de fréquentation des UAPE pour les différents créneaux horaires restent similaires pour les rentrées 2020 et 2021 et les projections pour la rentrée 2022, même avec une augmentation de nombre de places disponibles notamment à Eysins (voir ci-dessous)
- Le taux de fréquentation des 2 crèches ensemble se situe entre 75-80%.

En outre, en terme d'événements significatifs, il a été noté que l'UAPE d'Eysins a augmenté le nombre de places disponibles de 60 à 84. L'augmentation de l'excédent de charges concernant Eysins est d'environ CHF 102'000.-.

L'autre augmentation de l'excédent de charges provient essentiellement de la crèche la Galiote et est principalement due à une diminution estimée du montant des subventions à recevoir de la Faje.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous recommande, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis n°03/législature 2021/2026 – budget 2022 et par conséquent

D'accepter le préavis N°03/2021-2026 « Budget 2022 »

Fait à Gingins, le 25 septembre 2021

POUR LA COMMISSION DE GESTION

Charlotte Connell

Leah Halpren